

Séance du 17 décembre 2024 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23497 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 | p. 23497 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23498 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23498 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23503 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1720)
Approbation du budget de fonctionnement annuel 2025, du
taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
(projet de délibération 2439) | |
| Rapporteurs : Madame KELLER et Monsieur GAUTHIER | p. 23503 |
| 7) Parc du Bois de la Chapelle – Réaménagement – Crédit d'étude
de Fr. 67'000.00 (projet de délibération 2444) | p. 23510 |
| 8) Rapport de la Commission sécurité, travaux publics et voirie
(STPV-1722) – Acquisition de 7 véhicules communaux – Crédit de
Fr. 1'690'000.00 (projet de délibération 2446) | |
| Rapporteur : Monsieur Denis PASCHE | p. 23513 |
| 9) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 10'211'036.14
pour réaliser des amortissements complémentaires
(projet de délibération 2445) | p. 23517 |

PROJET DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 10) Répondre aux besoins urgents d'accueil de la petite enfance
et résorber la liste d'attente (projet de motion 425) | p. 23523 |
|--|----------|

PROJET DE RÉSOLUTION

- | | |
|--|----------|
| 11) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2025
(projet de résolution 266) | p. 23525 |
|--|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|--|----------|
| 12) Rapport de la Commission développement durable et
promotion économique - Présentation du budget 2024 pour
des projets de coopération au développement (DDPE-1721) | |
| Rapporteur : Monsieur Thomas BERTOSSA | p. 23527 |
| 13) ACG - Décision de l'AG du 20 novembre 2024 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention
d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève
destinée à la rénovation complète du centre funéraire de
Saint-Georges | p. 23529 |
| 14) Propositions individuelles et questions | p. 23529 |

Le Président
Luc ABBE-DECARROUX

- Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, GIROUD, ISABELLA VALENZI, KELLER, LANCE PASQUIER, MARTINEZ CARABALLO, MASE, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales
- Messieurs L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, JEBBARI, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, RITTER, C. SANTARELLI, T. SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux
- Excusé-e-s : Mesdames PERROTTET, MARTINEZ CARABALLO, ISABELLA VALENZI, Conseillères municipales
- Messieurs E. ABBE-DECARROUX, Conseillers municipaux
- Absent-e-s : Madame BEAUSOLEIL, Conseillère municipale
- Assistent à la séance : Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (PLR) : Mesdames, Messieurs, je vous prie de prendre place. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Avant d'ouvrir la séance, je me suis penché sur le système américain récemment et je vais vous partager quelques petites réflexions que j'ai eu, enfin plutôt j'ai tiré quelques petites instructions historiques.

Je suis tombé sur des paroles, quelques paroles d'Abraham Lincoln. Il était issu d'une famille modeste. Il est devenu le 16^{ème} président républicain avant d'être assassiné. C'était un humaniste. C'est à lui qu'on doit l'abolition de l'esclavage.

Il disait qu'il n'avait jamais aimé travailler mais dit que c'était son père qui lui a appris à travailler. Il préférait lire et raconter des histoires et même des blagues. Ainsi, il a dit « on peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps. »

Il concluait « les élections appartiennent au peuple. C'est leur décision. S'il décide de se brûler le derrière, alors il n'aura qu'à s'asseoir sur ces ampoules... »

Voilà, je voulais partager avec vous cela avant de vous souhaiter, parce que j'ai peur d'oublier après, à toutes et à tous, ainsi qu'aux personnes présentes ici ce soir et aussi aux personnes qui vous sont chères, de très belles fêtes de fin d'année.

Je veux aussi également adresser au nom de vous toutes et tous ici réunis, nos vœux à Madame Tommasina Isabella VALENZI, qui n'est pas là ce soir, qui est excusée malade qui fête aujourd'hui précisément son anniversaire.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire et Monsieur STAHLI, directeur des finances, et Gérald RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Mesdames ISABELLA VALENZI, MARTINEZ CARABALLO, PERROTTET et Messieurs MOSCHELLA, PALMAN.

1) Approbation de l'ordre du jour modifié

Le Président (PLR) : Le premier point de l'ordre du jour c'est l'approbation de l'ordre du jour. Comme vous l'avez vu par le mail du secrétariat général du 12 décembre, cet ordre du jour a été modifié puisque deux pièces ont été rajoutées. Ce sont les rapports des points 6 et 8.

Y a-t-il des oppositions à cette modification de l'ordre du jour ? Que celles et ceux qui s'y opposent à cette modification, se manifestent maintenant. Ça ne semble pas être le cas, donc il est approuvé. Je vous remercie.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

Le Président (PLR) : Avez-vous des remarques à son sujet ? Ça ne semble pas être le cas non plus, donc nous pouvons considérer qu'il est approuvé à l'unanimité. Et je vous remercie également.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (PLR) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Vous trouverez également sur Cmnet un courrier du Conseil d'Etat concernant le traitement par le Grand Conseil en urgence du projet de la FEVO.

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour votre présence. Alors j'ai quelques petites communications à vous faire concernant le Secteur sport.

Une motion a été déposée, la motion 421 a été déposée c'était le projet Pumptrack pour Onex. Alors je voulais juste vous donner quelques informations sur le sujet parce qu'on est en discussion avec les Évaux, on a des échanges avec d'autres communes qui ont ce matériel, si je puis m'exprimer ainsi.

Et puis donc on est en train d'étudier le sujet pour savoir comment le mettre en place, est-ce que les Évaux peuvent éventuellement être intéressés, où est-ce qu'on peut faire des emprunts avec les autres communes, ou encore d'autres centres sportifs qui possèdent le pumptrack.

Et on va vous répondre mais voilà on attend le retour d'expérience de ces différents protagonistes, de ces différentes associations, communes avec qui on est en contact et puis approfondir davantage les discussions avec les Évaux. Et lorsqu'on aura vraiment des informations abouties, et bien on pourra venir vous répondre. C'est pour ça, je voulais juste vous annoncer que ça prendra peut-être un petit peu plus de temps.

Maintenant, concernant le Service aménagement, je voulais vous annoncer... lors du prochain bouclage, il y a dans les investissements un petit dépassement, un dépassement de Fr. 4'000.00. Et ça c'est dû à des travaux complémentaires. Ça représente le budget 1.2%. Et donc c'est des travaux complémentaires qui ont dû être faits pour la zone 30 de Charles-Borgeaud.

Et puis concernant le Secteur développement durable, comme on l'a vu la dernière fois, comme toutes les autres communes, un petit peu plus tard que les autres mais ce n'est pas grave parce qu'on s'inspire aussi des expériences, le plan lumière a été mis en place à Onex partiellement.

Et on commence avec des extinctions partielles de mise en œuvre, qui a commencé donc début décembre, le 5 plus précisément. Et donc, petit à petit et bien on fait des tests. Mais en tout cas, ce qu'on a mis en place pour s'aligner un petit peu sur les autres communes, c'est qu'au cœur de la nuit nous éteignons les lumières, c'est-à-dire entre 22h et 5h du matin.

Donc les chemins concernés sont les chemins François-Chavaz, le parcours Vita, chemin de la Vi-Longe, chemin de la Blanchette, le parc de la Mairie aussi, le chemin du Barbolet, chemin de la Genevrière, chemin des Merles et chemin Charles-Borgeaud.

Ce qu'il y a d'intéressant avec les extinctions, c'est que vraiment on fait des tests et puis il y a des réactions. Il y a des gens qui nous demandent, les habitants des chemins qui nous demandent qu'on éteigne. D'autres quand on éteint, ils ne réagissent pas et puis d'autres qui réagissent assez fortement. Et là, on trouve un terrain d'entente.

Mais en tout cas, ce qui a aussi... ce qui est prévu, c'est de remplacer un certain nombre de candélabres par du matériel qui est beaucoup plus adapté en 2025. Et il s'agit en fait des 13 points lumineux localisés dans les rues où il y a ces extinctions entre 22h et 5h du matin.

Le chemin du Pont-du-Centenaire, donc n'est pas du tout concerné. Et puis, en 2025, je vais venir vers vous, le Conseil administratif viendra vers vous avec un projet de délibération où justement, on va étudier les zones d'éclairage public qui vont devoir être rénovées.

Donc on a étudié cela avec le service, le parc de la Mairie, l'éclairage actuel du parc de la Mairie est vieillissant et pas adapté au parc. Mais aussi le chemin Charles-Borgeaud, qui a été rénové en 2025 avec la zone 30 mais aussi un enrobé qui absorbe le bruit et puis une piste cyclable et donc l'actuel éclairage n'est plus du tout adapté.

Après, toujours concernant le Secteur du développement durable, et bien vous avez déposé une motion concernant le frigo. Et cette installation du frigo, se fera à la place du 150^{ème} printemps 2025. Voilà, c'est tout pour mes communications. Merci.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ai quelques communications à vous faire ce soir. Traditionnellement en fin d'année, il appartient au Conseil administratif de vous faire avant le bouclage des comptes, l'annonce de différents dépassements. Ceci est prévu en particulier dans la loi sur l'administration des communes pour autant que le montant soit supérieur à 5 % du budget établi.

Nous avons décidé de vous informer de manière très complète et transparente, même si on est largement en dessous de ce montant de 5 %. Ça vous permettra de prendre en considération les informations que je vais vous donner. Et puis ensuite, par la suite, de pouvoir les traiter au sein d'une commission des finances où plus particulièrement lorsque nous serons saisis de l'approbation des comptes 2024.

S'agissant de la rubrique ressources humaines, un certain nombre de dépassements qui ont été compensés en fait sur une nature globale ressources humaines. Dans les natures budgétaires 2 fonctions 2 natures, je rentre dans le détail. C'est la rubrique 77.30, salaire de personnel administratif pour le Secteur du développement durable, un dépassement de Fr. 54'138.00.

Il s'agit d'un renfort avec un auxiliaire au Secteur développement durable qui a été validé par le Conseil administratif. La dépense est complètement couverte par le crédit de projet Morillon-Parc, donc il y a une compensation ainsi que par la dotation d'auxiliaire figurant dans une autre rubrique ressources humaines, celle 02.30.

Le poste suivant c'est la rubrique 79.30, salaire personnel administratif pour le Service aménagement, un dépassement de Fr. 35'525.95. Il s'agit également d'un auxiliaire jusqu'à

son engagement en poste fixe au Service aménagement. Le dépassement est entièrement couvert par une économie sur la rubrique 02.30.

En ce qui concerne le Service social, santé et enfance, sur la nature 579.313, salaire du personnel administratif et d'exploitation, un montant de Fr. 88'076.25. Le dépassement s'explique par le renforcement d'auxiliaires décidé par le Conseil administratif avec des civilistes et des stagiaires de l'école HETS. Ce dépassement est compensé entièrement par les économies sur la rubrique 579.301, salaire du personnel administratif et exploitation sous la responsabilité des ressources humaines.

Et finalement, au Service secrétariat général sous la rubrique 579.313, prestation de service honoraires, un poste de Fr. 18'750.50. Le dépassement s'explique par le renforcement également d'auxiliaires décidé par le Conseil administratif aussi des civilistes et des stagiaires HETS. Ce dépassement est entièrement compensé par des économies également sur la rubrique 779.301, salaire du personnel administratif et exploitation sous la responsabilité RH.

Alors même si ce n'est pas dans les bonnes rubriques ressources humaines, vous voyez qu'on a fait preuve d'agilité pour compléter les effectifs où il y avait le besoin d'agir dans les différents services.

En ce qui concerne le Service sécurité, pour que vous puissiez noter la transparence. Sur la nature 615.314, travaux d'entretien, un dépassement de Fr. 5'323.05. Ce dépassement s'explique par le fait que les aménagements ne peuvent plus être réalisés en interne, mais uniquement par une entreprise. Ce sont les nouvelles normes de l'Office cantonal des transports. Il s'agit particulièrement lorsque vous devez faire un traçage sur une route ou une modification, on ne peut plus le faire avec le peintre en interne, mais on doit mandater une société.

Ceci provoque un dépassement sur cette ligne mais compensé également par une économie de Fr. 20'000.00 sur le compte 615.310. Vous aurez tout le détail. On pourra revenir dessus lors d'une prochaine séance de la Commission des finances.

En ce qui concerne les textes que vous avez déposés, on souhaitait également vous informer lorsqu'il y a du retard sur la réponse qui est faite, en particulier sur une motion. Là j'aimerais revenir sur la motion 409, qui avait été amendée, c'était celle qui concerne les cuisines collectives, un service public économique, écologique et autonome.

Cette motion a été déposée et adoptée fin de l'année 2023. C'est une motion qui a passablement interpellé le Service social de la commune. Nous avons décidé d'aller un peu plus... de manière plus approfondie pour vous donner une réponse exhaustive. Et nous avons mandaté une société spécialisée dans le domaine avec un cabinet qui permet de nous apporter des réponses en matière de restauration collective.

A ce stade, on prévoit d'étudier la faisabilité d'une cuisine de production centralisée, mais également d'établir des estimations sur les surfaces nécessaires pour l'unité de production ainsi que le coût d'infrastructure d'agencement d'équipement. Et la logistique ainsi que les charges salariales qui seraient inhérentes à ce projet.

Parallèlement, on a également souhaité investiguer sur une autre option, celle qui viserait à constituer plusieurs unités de production au sein des écoles onésiennes. Donc je me réjouis de revenir soit en Commission sociale sur ce sujet, ou devant ce Conseil municipal pour vous apporter les réponses nécessaires.

Encore une information peut-être concernant la garderie du Bocage, je vous informe qu'effectivement nous avons été sollicités pour pourvoir au besoin financier de la garderie du Bocage. Il y avait un manco de Fr. 35'000.00 afin de pouvoir honorer les différents salaires d'ici la fin de l'année.

Ce montant a pu être octroyé sans dépassement des autorisations de dépense puisqu'on avait assez... une subvention suffisante auprès des subventions des institutions de la petite enfance. Ce dépassement est essentiellement dû au fait que les pensions des parents étant en dessous des projections budgétisées.

Et puis que l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion pour les garderies et les crèches a eu une conséquence et effectivement il y a fallu organiser un certain nombre de remplacements.

Information suivante, elle concerne l'inauguration de la crèche des Cèdres. Vous avez vu en arrivant dans cette salle que les travaux arrivent bientôt à sa fin. On est en train d'enlever les palissades. Alors j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une inauguration officielle aura lieu le mardi 11 février en présence des membres du conseil de fondation Butini de la Rive et des magistrats du Conseil administratif in corpore. Bien entendu que l'ensemble de ce Conseil municipal ainsi que d'autres invités, nous aurons également la présence de Madame Carole-Anne KAST qui a été aussi partie prenante au début de ce projet. Et vous recevrez bien entendu, l'information en bonne et due forme.

Et en prime, c'est la Commission sociale, peut-être que Madame la Présidente, Madame Philipinne SCHMIDT-MESSINA vous le confirmera, la Commission sociale sera invitée le 14 janvier, pour une visite, je peux dire, exclusive de la crèche.

Je poursuis avec les réponses. Lors de la précédente séance du Conseil municipal, Monsieur Sergio PRAT avait interpellé le Conseil administratif concernant une question qui avait été laissée sans réponse concernant les opérations de nettoyage de l'abri de bus qui se trouve à la place du Marché, à l'avenue des Grandes-Communes.

Sachez que l'information a été transmise au Service de sécurité. Nous serons attentifs lors de la prochaine opération de nettoyage de manière à pouvoir enlever les véhicules qui stationnent à cet emplacement.

Avant-dernière information que je souhaitais vous donner, je crois, ça concerne, vous l'avez vu peut-être dans la presse dimanche. Nous avons eu un accident assez exceptionnel qui fort heureusement n'a fait aucun blessé à la route de Chancy où un véhicule des pompiers, un camion à échelle s'est retourné et a été percuté par un tram.

Grâce à l'efficacité de la police, des pompiers, des transports publics, et de toutes celles et ceux qui ont été amenés à intervenir, la chaussée a pu être rétablie assez rapidement. Et puis comme je vous le dis, il n'y a pas eu de blessé.

Cependant, la circulation entre ces deux giratoires entre la place des Deux-Églises et puis celui qui se trouve vers la route de Loëx interpelle le Conseil administratif, de même que la circulation en ce tronçon entre la place des Deux-Églises, entre les deux giratoires.

Donc le Conseil administratif va prendre sa plus belle plume pour écrire au Conseil d'État pour leur demander expressément de bien revoir la circulation et en particulier la sécurité des deux roues motorisées ou pas, des véhicules et des piétons et également demander de réduire la vitesse sur ce tronçon-là à 30km/h de manière à éviter un accident grave sur ce secteur.

Je n'aimerais pas terminer sans vous donner des nouvelles, en particulier pour Monsieur TOGNAN, concernant la transformation du giratoire. Vous savez qu'il y a un giratoire qui se trouve à la rue des Bossons qui est entouré avec des plastiques. Je vous avais promis qu'on installerait d'ici la fin de l'année un giratoire provisoire avec un sapin de Noël, malheureusement je ne tiens pas ma promesse sur cet élément-là. Ce n'est que chose reportée pour début de l'année prochaine.

J'aimerais simplement vous donner des informations très précises. Il y a eu un dépôt qui a été fait le 21 août par le Service de l'aménagement pour refaire l'aménagement de ce giratoire. Ce projet a été soumis à l'Office cantonal des transports, aux transports publics genevois, à la direction de l'information du territoire, au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, à l'Office de l'urbanisme, à l'Office cantonal de l'agriculture, de la nature, à l'Office cantonal de l'eau, à la direction des autorisations de construire et pour finir à la police du feu.

Tous ces services ont donné un préavis favorable. Ils ont émis quelques observations. Une décision a été prise favorablement le 18 octobre. Elle a été publiée dans la feuille d'avis officiel. Là, il y avait un délai de 30 jours pour s'opposer à la transformation de ce giratoire. Il n'a pas fait d'objet de recours.

Donc il est annoncé le début des travaux pour le 26 janvier 2025. Et j'étais trop ambitieux sur l'annonce de fin d'année, mais je peux vous assurer et ça sera fait par le Service aménagement donc pour rénover et améliorer ce giratoire à la rue des Bossons.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques informations que je voulais vous apporter. J'étais un peu long, c'est la fin de l'année. Mais je pense que c'est important que vous ayez toutes ces différentes informations. Merci Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je devrais être brève. Je reviens d'abord après ces bonnes nouvelles, je dois revenir sur quelques nouvelles un petit peu moins bonnes.

C'est toujours concernant les dépassements budgétaires. Trois natures, trois fonctions accordées par le Conseil administratif au Service exploitation. En ce qui concerne les bâtiments, nous avons un dépassement de Fr. 17'944.00 concernant l'étude de faisabilité liée aux cuisines scolaires. Vous vous souvenez qu'avant l'été, nous vous avons demandé un montant pour... non ce n'est pas vrai. Il n'a pas été demandé. Il a été mis au budget de fonctionnement pour justement faire les modifications des cuisines scolaires durant l'été à travers un budget d'investissement.

Ensuite, nous avons un dépassement sur les travaux d'entretien des locaux de la police municipale de Fr. 14'481.00. Des surprises lors de ces réfections qui avaient déjà été entamées l'année précédente, mais qui n'avaient pas pu être terminées.

Ensuite, un dépassement de Fr. 42'859.00 concernant différents travaux imprévus suite à des conduites d'eaux usées qui ont rompu, donc l'une au vestiaire de foot au pavillon du stade des Tattes ou au centre équestre.

Concernant le Service voirie, nous avons également quelques dépassements. Fr. 10'299.00 pour la réparation imprévue de la tondeuse des stades. Fr. 9'002.00 concernant des réparations imprévues sur divers équipements, brouettes, chenilles,

polybènes. Et enfin, un dépassement de Fr. 14'613.00 sur plusieurs véhicules utilisés pour l'évacuation des déchets.

Dans les bonnes nouvelles, je voulais attirer votre attention sur le prochain spectacle des spectacles onésiens. Une soirée théâtre, Dolores, c'est l'histoire d'un couple de danseurs de flamenco qui sont pris dans la deuxième guerre mondiale. Et comme personnes juives, elles voient leur rêve brisé. Je crois que ça sera une très belle pièce. Ce spectacle a lieu le 23 janvier. Le spectacle suivant de Bastian Baker, le 29 janvier, étant complet depuis plusieurs mois.

Et puis enfin pour terminer, juste vous indiquer la réouverture de la Maison onésienne dès le jeudi 2 janvier, donc durant la fin des vacances scolaires y compris l'accueil des jeunes à l'Up Ados. Merci Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (PLR) : Y a-t-il des questions sur les points 3 et 4 ? Madame la Maire, je vous passe la parole tout de suite.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. En fait, je voulais juste vous donner quelques petites informations qu'on vous donne chaque année, mais ça fait un petit rappel.

C'est par rapport à la bouteille de vin qui vient de la vigne communale qui a 600 pieds de muscat. Je ne sais pas si ça vous parle, mais c'est environ 1'000 mètres carrés. Le vin qui est produit, qui se nomme l'Onésie, est servi en général dans les manifestations officielles et le vigneron qui nous prépare tout ça, c'est Bernard et Jérôme Cru, ça vient du domaine de Beauvent à Bernex. Voilà quelques informations. Merci.

6) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1720) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2025, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2439) Rapporteurs : Madame KELLER et Monsieur GAUTHIER

Le Président (PLR) : Madame KELLER, je vous passe la parole. Oui alors je passe la parole à Madame La Maire.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc nous discutons de ce budget pour la troisième fois. J'espère que c'est la bonne. Donc on a vraiment, le Conseil administratif vous présente une approche responsable pour aussi relever les défis qui nous attendent par la suite.

Donc l'approche de ce budget se fait dans le respect des prestations que nous proposons à la population. Donc c'est un soutien. Grâce à ce budget, nous pouvons continuer à avoir les prestations et à soutenir les besoins de la population.

Ce budget est aussi favorable à l'emploi et l'économie. Et surtout, on essaie d'anticiper un maximum le futur, mais surtout les investissements que nous devons faire et que vous connaissez maintenant. Il s'agit de la rénovation par exemple de l'école des Bossons. On aura certainement aussi Onex-Parc, mais aussi la construction d'une nouvelle école, l'école des Tattes, et puis la salle communale.

Donc on a concocté ce budget dans cette perspective et j'espère qu'il aura un écho favorable ce soir. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Ok alors j'ai fait ce rapport dans des conditions un peu compliquées. C'était une commission un peu surréaliste. Je précise que j'ai appliqué au rapport ce que j'applique à tous les rapports. Je ne sors pas de l'ordre du jour dans mon rapport.

Alors c'est clair que dans une commission de 1h10, quand 45 minutes sortent de l'ordre du jour, ça fait un rapport qui est quand même très court. Néanmoins, toutes les informations relatives à la question principale de cette commission qui relevait du poste fixe à 70 % engagé demandé par le Conseil administratif, vous avez les informations qui ont été données par le Conseil administratif ainsi que la justification pour vous permettre de vous faire votre opinion.

Le reste concernant ce poste, c'était des discussions hors sujet, hors ordre du jour et surtout hors périmètre du Conseil municipal. Donc ça ne figure pas sur mon rapport, c'est très clair. Je ne parle pas de ce qui sort de l'ordre du jour dans mes rapports. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. VESELI (S) : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Avant de laisser la parole à mon collègue Romain GAUTHIER, je souhaitais prendre la parole. Donc moi je ne peux pas voter ce budget communal 2025 sans mettre en évidence ma grande déception quant aux mesures proposées dans le secteur socioculturel, malgré de très nombreuses interpellations, motions et questions et cela depuis plusieurs années.

Alors que les besoins sont connus, que les habitants et habitantes ont exprimé leurs attentes et que le Conseil municipal a fait des propositions, le constat est globalement le même. Nos infrastructures et prestations socioculturelles sont insuffisantes et ne répondent pas aux besoins réels de nos habitants.

Pourtant essentielles pour un mieux vivre ensemble, elles ne remplissent pas pleinement leur mission. Les familles, les jeunes et d'autres publics se retrouvent, par exemple, confronté à des horaires inadaptés, à un manque de diversité des activités proposées, ou à des limitations organisationnelles qui posent des problèmes de fond.

Nous l'avons évoqué tout dernièrement encore dans la motion relative à la mise en place d'une maison de quartier. Cette inertie pose des questions légitimes sur la gestion de ce secteur. Le dysfonctionnement observé résulte-t-il d'un manque de vision politique, d'un manque de coordination et d'efficacité administrative, d'un manque d'importance donné à ce secteur ou simplement d'un refus d'allouer les moyens nécessaires ?

Les habitants et habitantes n'ont de toute façon pas à en subir les conséquences quelle que soit la cause de notre situation. Aujourd'hui, le budget communal 2025 aurait dû prévoir des solutions concrètes, significatives et immédiates. Mais fort est malheureusement de constater que cela n'est de loin pas le cas.

Il est temps d'aller au-delà des promesses ou de la résistance passive. L'inaction mène les demi-mesures, quelques pourcents de travail supplémentaire pour améliorer la Maison onésienne ne sont plus acceptables. Le secteur socioculturel exige une gouvernance ambitieuse et pragmatique.

Les citoyens d'Onex ne demandent pas l'impossible. Ils souhaitent simplement des prestations et des lieux fonctionnels, accessibles et adaptés à leur réalité quotidienne. Chaque année qui passe sans avancées concrètes ne fait que renforcer un sentiment d'abandon et d'immobilisme touchant un nombre de plus en plus important d'habitants et en particulier de jeunes.

Le temps est au changement, pas dans les discours mais dans les faits. Il est grand temps que nos infrastructures socioculturelles reflètent les ambitions que nous avons pour notre commune et répondent aux besoins des habitants.

Si nous n'agissons pas rapidement, nous, conseillers et conseillères administratifs et conseillères, conseillers municipaux, devront assumer la responsabilité collective d'avoir échoué à répondre à des attentes légitimes et d'avoir renforcé l'idée que ce secteur peut être mis de côté sans conséquences sauf pour le groupe Socialiste. Je vous remercie.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais peut-être juste faire quelques remarques sur le commentaire de Madame KELLER. Je pense que son propos n'engage qu'elle dans la mesure où le fait que cette commission a été totalement hors sujet relève de sa seule appréciation.

Je vais peut-être maintenant m'étayer à commenter le budget qui nous est présenté ce soir. Donc tout d'abord j'aimerais remercier l'administration pour le travail considérable qu'elle a fait cette année dans le cadre de cet exercice budgétaire.

Ce budget communal est globalement équilibré et satisfait aux attentes du groupe socialiste malgré les remarques qui ont été faites par mon collègue de groupe Monsieur VESELI.

Malgré un contexte d'incertitude économique général, comme je l'ai dit, ce budget il répond aux besoins de la population même s'il est imparfait. Les prestations à la population sont maintenues et le soutien aux associations et clubs onésiens reste des axes forts de la politique communale.

Les services communaux pourront continuer à proposer les activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres pour la population onésienne. Nous nous réjouissons par exemple de constater que les prestations à la population introduite par voie d'amendement par le Conseil municipal figurent toujours au budget.

Les onésiens pourront donc, comme l'année dernière, bénéficier d'une prime vie chère et de soutien à la mobilité douce toutes catégories d'âge confondues. Nous nous en réjouissons, mais ne sommes pas dupes, nous sommes en période préélectorale.

De plus, les effets de la baisse fiscale décidée par la population fin novembre, seront connus dès l'année prochaine et les conséquences pourraient être désastreuses pour Onex puisqu'on parle d'une potentielle diminution des revenus communaux de Fr. 3'9000'000.00. A n'en pas douter les débats budgétaires seront plus animés qu'ils ne l'ont été cette année, l'année prochaine.

Pour ce qui est de la création de postes, ils permettront de décharger l'administration communale et de faire avancer les défis futurs qui se présentent à la commune, notamment en matière de rénovation des bâtiments communaux et de transition vers un mode de développement plus durable.

Ces défis nécessiteront des investissements importants. Mais ces investissements ne doivent pas nous faire peur car ils sont liés à des projets qui amélioreront, à n'en pas douter, la qualité de vie des habitantes et habitants d'Onex. Le développement du PLQ des Moraines-du-Rhône sera en ce sens déterminant.

Enfin, le niveau de la dette communale n'a jamais été aussi peu élevé depuis 20 ans. Les conditions sont donc réunies pour que ces investissements puissent être réalisés de manière sereine.

En conclusion, le groupe socialiste vous invite à voter oui à ce projet de budget équilibré qui répond globalement à nos attentes sans les satisfaire complètement. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif et l'administration pour le travail effectué pour la présentation du budget 2025.

Pour renforcer la clarté, nous invitons le Conseil administratif à présenter les prochains budgets avec des objectifs par politiques publiques et des indicateurs, à l'instar du budget cantonal qui est ainsi corrélé avec le programme de législature.

Nous vous remercions de renforcer aussi les indicateurs financiers qui permettent d'évaluer de manière objective l'évolution et les finances communales. Nous saluons ce projet de budget équilibré qui permet de fournir des prestations de qualité à la population onésienne et de développer de nouvelles offres, telle que l'ouverture de la crèche les Cèdres dans quelques semaines.

À la vue de l'augmentation des charges de contraintes, et afin de pouvoir répondre à l'avenir aussi aux besoins de la population, nous encourageons le Conseil administratif à procéder régulièrement à un réexamen des tâches, à viser l'optimisation de la fourniture des prestations par des soutiens ciblés, et à encourager la mutualisation des biens et services avec les autres communes même si cette dernière démarche peut s'avérer ardue. Il est aussi nécessaire de garder à l'esprit le principe de la subsidiarité avec le Canton.

Sur le plan des recettes, le Canton se caractérise par une pyramide fiscale fragile avec des recettes qui reposent sur une minorité de contribuables, personnes physiques et les personnes morales. Nous invitons, dans ce contexte, le Conseil administratif à poursuivre ces efforts pour un renforcement et une diversification du tissu économique de la commune.

Comme relevé dans l'exposé des motifs, Onex est la commune qui bénéficie le plus des différents mécanismes péréquatifs. Les revenus issus de cette péréquation représentent

environ la moitié des revenus de la Ville d'Onex. La commune dépend ainsi fortement de la bonne santé des entreprises du Canton. Il est dès lors essentiel de maintenir à tous les niveaux des conditions-cadres attractives pour l'activité économique.

La péréquation est indispensable pour atténuer les inégalités résultant des différences de capacités financières. Un système péréquatif efficace devrait toutefois encourager les communes à faibles ressources à améliorer leur performance. La publication de l'Avenir Suisse d'octobre 2024 comparant les différents systèmes de péréquation intercommunale est intéressante à cet égard.

Au vu de la complexité de la péréquation genevoise et des modèles mis en œuvre par les autres cantons, nous serions reconnaissants si le Conseil administratif pouvait organiser une présentation des dispositifs péréquatifs dans le cas d'une Commission des finances.

Sur le plan des investissements, nous relevons les efforts entrepris, notamment en matière de rénovation et de construction des bâtiments scolaires. Les modalités de financement étant un critère important, nous notons que les investissements prévus ne peuvent majoritairement pas être couverts par l'autofinancement.

Même si les intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière sont pris en charge, il est important de maintenir dans la mesure du possible, un faible taux d'endettement.

Enfin, nous remercions le Conseil administratif et l'administration d'avoir présenté la planification pluriannuelle. Il s'agit d'un instrument nécessaire pour mettre en évidence les tendances les plus importantes afin de pouvoir veiller à l'équilibre financier du budget. Dans ce contexte, le groupe PLR soutiendra le projet de budget 2025.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous en tant que Vertes, nous souhaitons remercier les services ainsi que le Conseil administratif pour leur proposition de budget que nous allons accepter.

Nous tenons tout de même à souligner que le choix de titulariser le poste d'auxiliaire au Service de l'action citoyenne demeure flou à ce jour, bien que nous ayons eu une commission supplémentaire.

La problématique ne réside pas tant dans le choix de titulariser certains postes, mais bien dans celui de la direction prise par le Conseil administratif dans ce cas-là qui ne va pas selon nous dans le sens des motions déposées durant cette législature et acceptées par le Conseil municipal.

En effet, l'idée étant d'accroître la flexibilité de la Maison onésienne. Or un tel poste n'atteindra certainement pas cet objectif. Pour le surplus, le budget nous satisfait. Je vous remercie.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux remercie l'administration pour son gros travail et nous allons approuver ce budget qui est à l'équilibre et qui nous convient nettement.

Nous avons eu quand même quelques doutes concernant ces commissions réunies, notamment la première qui était un véritable pas de charge. On aurait eu quand même

d'autres questions à aborder, notamment dans la communication où on n'a pas tout bien compris les montants qui ont été mis au niveau de la communication pour le streaming.

Et puis on a vu que sur Facebook, il y avait pas mal de petites vidéos qui se tutoient quand même avec une campagne électorale déguisée. On s'est demandé d'où venaient ces budgets, où ils étaient pris. Et là on n'a pas... c'est clair que côté communication le budget n'était pas tout clair et on aurait bien aimé pouvoir en parler encore un peu.

Mais on ne va pas refuser le budget pour ça naturellement. Donc nous allons approuver le budget. Merci beaucoup.

Le Président (PLR) : Merci Madame KELLER. La parole est-elle encore demandée ? Ça ne semble pas être le cas. Donc Madame KELLER, je vous invite à nous lire les invites. (Lecture). Merci Madame la secrétaire. Je vous invite donc à passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui approuvent le budget, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui sont opposés à ce budget, appuieront sur le -. Le vote est lancé.

Par 21 oui, 1 abstention, le projet de délibération sur ce budget est accepté.

Le projet de délibération 2439 est accepté par 21 oui et 1 abstention, 2 personnes n'ont pas voté (23 votants).

Délibération 2439 dont la teneur est la suivante :

« Vu le budget administratif pour l'année 2025, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements, présenté le 15 octobre 2024 au Conseil municipal

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Fr. 69'939'702.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 175'265.00, soit net Fr. 69'764'437.00) aux charges et de **Fr. 69'943'875.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 175'265.00, soit net Fr. 69'768'610.00) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **Fr. 4'173.00***

*attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 4'173.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

*attendu que l'autofinancement s'élève à **Fr. 3'933'205.00***

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à **50,5 centimes***

*attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune s'élève à **100 centimes***

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Fr. 32'333'000.00** aux dépenses et **Fr. 200'000.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **Fr. 32'133'000.00***

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Fr. 3'933'205.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Fr. 28'199'795.00***

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

vu le rapport de la commission Finances et informatique du 4 novembre 2024 et du 10 décembre 2024 (FIN-1720)

vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

*par 21 oui, 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux
(2 personnes présentes n'ont pas voté)*

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de **Fr. 69'939'702.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 175'265.00, soit net Fr. 69'764'437.00 aux charges et de **Fr. 69'943'875.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 175'265.00, soit net Fr. 69'768'610.00) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **Fr. 4'173.00** ;

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de **Fr. 4'173.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00** ;*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à **50,5 centimes** ;*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à **100 centimes** ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de **Fr. 28'199'795.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts de même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à faire usage en 2025 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts. »*

* * *

7) Parc du Bois de la Chapelle – Réaménagement – Crédit d'étude de Fr. 67'000.00
(projet de délibération 2444)

Le Président (PLR) :

Je passe la parole tout de suite à Madame YUNUS

EBENER.

Mme la Maire :

Merci, Monsieur le Président. Donc je reviens avec ce projet de délibération qui n'avait obtenu votre aval lors du Conseil municipal du 10 septembre 2024.

En effet, vous n'étiez pas contre l'aménagement du parc, mais vous souhaitiez qu'on étudie plus ou qu'il y ait plus d'ouverture sur le flux piétonnier. Et c'est pour ça que je reviens avec un nouveau projet de délibération pour ouvrir davantage ce sujet-là.

D'ailleurs, si vous prenez le projet de délibération à la page 4, le troisième paragraphe évoque la demande qui a été faite lors de la commission ou en plénière je ne m'en rappelle plus, mais vraiment l'idée c'était d'aller voir aussi d'autres aménagements qui étaient faits en bois, de faire des tests, de voir si ça marchait.

Mais ce à quoi vous... ce que vous souhaitiez aussi, c'est qu'on puisse vous faire d'autres propositions. Que si finalement les aménagements en bois vous n'étiez pas convaincus, ce qui a été un peu le message que vous nous avez envoyé le 10 septembre, et bien qu'on puisse vous faire d'autres propositions.

Et ce projet d'étude va vraiment dans ce sens-là, en disant le flux piétonnier ne vous a pas convaincu. Le projet vous a convaincus mais pas ce détail-là. Donc dans le projet d'étude, il va vraiment être question de différentes manières d'aménager pour ce flux piétonnier.

Et puis on discutera de ces différents aménagements lors d'une commission et vous choisirez l'aménagement qui vous convient le plus. Et puis j'espère qu'on pourra voter ce projet de délibération en plénière. Merci.

Le Président (PLR) :

Merci Madame la Maire. J'ai oublié de vous demander s'il y avait des personnes qui étaient opposées à son entrée en matière, puisque je devais passer par l'entrée en matière. Mais avec le petit bug informatique, ça m'a échappé. Y a-t-il des personnes qui sont opposées à son entrée en matière ? Ça ne semble pas être le cas. Donc on peut poursuivre, et je passe la parole à Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) :

Merci, Monsieur le Président. Alors à titre très personnel, j'aime bien l'état actuel parce que ça prouve que la nature reprend toujours ses droits sur l'être humain et sur les constructions humaines.

Cela dit, je ne suis pas seule à prendre la décision et je conçois que pour d'autres, ce ne soit pas le cas. C'est pour ça que nous remercions l'administration d'avoir fait vraiment la proposition d'étudier plusieurs propositions en fait, lesquelles nous nous réjouissons de les retrouver prochainement et nous allons donc voter oui sur le siège. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) :

Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste est favorable au crédit d'étude. Il note cependant que d'une part le cheminement n'est pas mentionné dans le point 1 des décisions et que d'autre part, l'exposé des motifs reprend,

à notre grand étonnement, en tant que proposition prioritaire la solution platelage bois pour le cheminement.

Alors même que cette solution a été à l'origine du refus du Conseil municipal de soutenir cette partie du crédit d'étude déposé le 15 octobre. Ce refus a été signifié de manière nette par 17 oui, 7 non et 2 abstentions. Et je reprends ici les propos tenus, le projet qui nous est présenté ne nous semble pas adapté au besoin. Et le platelage bois pour les chemins ne nous semble pas pertinent.

Nous nous demandons donc ici si nos points de vue ont bien été entendus. Et si notre décision sera bien respectée. Nous demandons donc une variété de solutions nous soit présentée autre que le platelage en bois, solution qui nous a déjà été proposée et qui ne nous a pas semblé pertinente. A cette clarification près, le groupe socialiste est prêt à voter sur le siège.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Dans mon introduction, j'ai bien précisé qu'il allait y avoir plusieurs versions. C'est vrai que ce n'est peut-être pas mentionné clairement noir sur blanc, mais comme je l'ai dit dans mon introduction, je me suis dit que ça allait vous contenter. Mais est-ce que vous voulez que je répète ?

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors le noir sur blanc, comme vous dites, c'est important. Et quand on reprend l'exposé des motifs, on lit « le Conseil administratif propose d'étudier la faisabilité de la solution platelage bois déjà évoquée, notamment en allant analyser les installations existantes », ce que vous avez mentionné précédemment, de ce type dans d'autres communes.

Parallèlement, une solution alternative sera étudiée et intégrée au projet sous forme d'option. Le noir sur blanc ici indique qu'il y a une option privilégiée, c'est le platelage bois. Et c'est ce que nous mentionnons en fait dans notre intervention précédente.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc je vais répéter. Alors je fais un engagement comme le Conseil municipal est filmé et si ce n'est pas respecté, vous pouvez réagir plus fortement si vous le souhaitez chez Monsieur.

Mais donc en effet, il va y avoir d'autres alternatives qui seront présentées. Maintenant si vous le souhaitez, vous pouvez aussi faire un amendement pour être sûr et certain et que ça soit inscrit noir sur blanc, qu'il faut qu'il y ait d'autres alternatives qui soient proposées. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Oui je crois que Madame YUNUS EBENER a répondu à notre interrogation d'avoir une alternative, de ne pas avoir qu'une seule étude. Donc je pense qu'on peut lui faire confiance qu'il y ait plusieurs solutions qui soient proposées.

Quant à la visite d'autres installations dans d'autres communes, moi je suggère d'aller voir le long de l'Aire. Il y a une passerelle en bois qui est assez, comment on va dire, clair dans ce que ça peut donner au bout de quelques années. Une passerelle en bois c'est quand même dangereux pour les animaux, les chiens en particulier, les enfants, etc.

Donc ce n'est pas très loin. C'est presque à la limite de la commune d'Onex. C'est sur Confignon mais c'est vraiment édifiant quand on voit l'état de cette passerelle et le danger que ça occasionne ces passerelles en bois. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. L'amendement n'est pas nécessaire. La décision est suffisamment large et vague pour que nous puissions faire confiance à la prise de position de Madame la Maire.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. Donc la parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer à la procédure de vote. Celles et ceux... ah oui il faut lire les invites pardon. Madame la secrétaire, je vous passe la parole pour les invites. (Lecture.) Merci Madame la secrétaire. Alors maintenant nous pouvons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui sont pour ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le 0. Celles qui sont contre, appuieront sur le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, le projet de délibération, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2444 est accepté par 24 oui (24 votants).

Délibération 2444 dont la teneur est la suivante :

« Vu les effets du réchauffement climatique qui se font notamment sentir chaque été par de fortes chaleurs

Vu la volonté du Conseil administratif d'atténuer ces effets en augmentant la surface de canopée sur le territoire communal

Vu la volonté du Conseil administratif de favoriser le développement de la biodiversité sur le territoire communal

Vu l'état de dégradation des surfaces goudronnées de l'espace situé entre les immeubles de la rue du Vieux-Moulin et le parcours Vita (ci-après "parc du Bois de la Chapelle")

Vu l'absence d'identité paysagère du parc du Bois de la Chapelle qui en fait un lieu de transition entre les immeubles et la forêt sans qu'il soit identifié comme un parc

Vu l'esquisse pour le réaménagement de cet espace vert élaboré par un bureau d'études de la place

Vu l'évaluation des dossiers reçus suite à un appel d'offres sur invitation envoyé à trois bureaux d'architectes paysagistes de la place

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à une étude du réaménagement du parc du Bois de la Chapelle, qui comprendra notamment la plantation de nouveaux arbres, arbustes et plantes vivaces, la création de zones consacrées à la biodiversité et l'aménagement d'aires de détente permettant à la population de profiter de la nature ainsi mise en valeur ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 67'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 67'000.00 afin de permettre la conduite de cette étude. »*

* * *

- 8) **Rapport de la Commission sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1722) – Acquisition de 7 véhicules communaux– Crédit de Fr. 1'690'000.00 (projet de délibération 2446)**
Rapporteur : Monsieur Denis PASCHE

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent, des conseillers et des conseillères municipales qui s'opposent à son entrée en matière ? [Silence]. Ça ne semble pas être le cas. Je passe la parole à Madame Anne KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Ça faisait un petit moment que nous n'étions pas revenus avec une question de changement des véhicules puisque habituellement vous aviez une délibération par véhicule qui allait être remplacé.

Pour rappel, la Ville d'Onex a 47 véhicules répartis en 8 catégories. Comme cela est mentionné, donc il y a la catégorie des voitures, des utilitaires, des camionnettes, fourgonnettes, des camions, camions voirie et camions pompier, des véhicules polybènes, des pick-up, des tracteurs, des véhicules et engins spécifiques tels que les tondeuses.

Nous avons également 4 motorisations différentes avec l'essence, l'électrique, le gaz et le diesel. Avec toutes ces possibilités, il est bien clair que faire le bon choix en termes de véhicules, c'est un vrai gageur. C'était vraiment une difficulté que nous rencontrions.

Raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé de soutenir une proposition faite par le Service exploitation et le Secteur développement durable, mener une étude globale sur notre parc de véhicules. C'est Imexia qui a réalisé cette étude. Etude qui vous a été présentée avant l'été.

Il est arrivé à la conclusion, pour faire simple, parce que c'est une quarantaine de pages à lire et qui sont à votre disposition. Mais elle est arrivée à la conclusion que nous ne pouvions guère privilégier un seul mode de motorisation parce que par exemple, les véhicules électriques de première génération souffrent énormément de pannes et une ville comme Onex qui n'a pas de véhicules de remplacement, est tout de suite immobilisée quand un de ses véhicules est en panne.

Elle dit aussi que c'est intéressant de faire des achats groupés parce qu'à travers les achats groupés, bien sûr que nous pouvons faire des économies tant sur les pièces de réparation que sur les véhicules, parce que nous avons une meilleure possibilité de négociation.

Donc nous avons suivi le conseil que nous a fait cette entreprise Imexia et nous vous présentons maintenant une délibération hors du commun, j'en conviens, avec presque 1.7 millions qui vous est demandé pour le changement de ces véhicules.

L'ancien plan de renouvellement, il prévoyait que 16 véhicules devaient être remplacés en 2024. Au vu de l'étude, nous en remplaçons 7 en 2024. Nous vous demandons d'en remplacer 7 en 2024, notamment ceux qui présentent le plus de pannes et qui nous présentent le plus de problèmes.

Certains véhicules ont bien plus que le nombre d'années recommandées pour remplacer les véhicules qui était de 13 ans. Certains ont jusqu'à 17 ans de vieillesse. Et puis au niveau de l'utilisation, et bien l'utilisation selon d'ailleurs l'étude de l'entreprise Imexia, l'utilisation est intense pour la plupart de ces véhicules.

Ils ont aussi relevé que les véhicules actuels étaient plutôt bien entretenus mais que les frais de maintenance étaient trop élevés et qu'il fallait songer à les remplacer.

Donc fort de ces recommandations, nous vous faisons la demande de remplacer deux tracteurs, une camionnette polybenne pour les jardiniers, une camionnette polybenne pour la voirie, et une balayeuse. Tout cela fonctionnement diesel.

Nous faisons aussi la demande de remplacer un véhicule pour le Service santé, social, un camion, qui sera électrique lui pardon, je suis en train de vous présenter maintenant les véhicules électriques. Donc un véhicule pour le Service santé, social et enfance, une voiture, un camion benne pour la voirie, ainsi que l'installation de bornes de recharges soit au CIV, soit en Ville d'Onex, peut-être dans le parking de la Maison onésienne. Le lieu n'est pas encore exactement finalisé.

Le Service d'exploitation a fait un travail remarquable pour vous décrire les véhicules actuellement utilisés. Habituellement nous venons avec des propositions, des estimations de véhicules qui pourraient être remplacés. Mais comme nous faisons un appel d'offres groupé, c'est forcément, nous devons passer par les AIMP, puisque ça fait un gros montant. Et les AIMP ne nous permettent pas de choisir les véhicules, ils nous permettent juste de donner des objectifs et des fonctionnalités que nous voulons atteindre.

Donc ça va être le même type de véhicule que ceux qui sont décrits dans la délibération. Ils vont ressembler, en tout cas dans leur fonctionnalité, ils vont ressembler aux véhicules qui sont actuellement en place. Mais on n'a pas la marque du véhicule. L'intention étant d'avoir le meilleur rapport qualité/prix.

C'est tout ce que j'ai à dire par rapport à cette délibération. Bien sûr que si vous souhaitez revenir avec des questions précises lors d'une commission, c'est possible. Pour la plupart des véhicules, nous pouvons encore un peu patienter. Pour le véhicule du SSSE, nous avons une urgence plus importante parce que c'est un contrat échange avec de la publicité qui est mise sur un véhicule qui nous est prêté. Et ce contrat arrive à son terme en février.

Mais dans le cas où vous souhaitez approfondir la question du remplacement des véhicules, et bien nous pourrions vous retrouver en commission au mois de janvier et louer un véhicule pour les besoins du Service santé, social et enfance. Merci de votre attention mesdames et messieurs. Merci Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, moi je crois que Madame KLEINER a bien résumé la situation. Je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qui est sur mon rapport. Donc je ne vais pas tenir le micro plus longtemps. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors c'est vrai que chez les Verts, on est souvent un peu taxé d'anti-bagnoles, surtout moi. La preuve que non, c'est ce soir nous allons voter oui à l'achat de sept véhicules sauf erreur.

Et puis nous remercions notamment Madame PERREIRA DA SILVA, pour son excellent travail, sa synthèse qui nous a vraiment convaincu sur tous les points. Cependant, j'ai quand même quelques remarques à faire concernant la méthode qui a été utilisée, c'est-à-dire de nous faire les commissions avant.

Parce qu'effectivement, il y a une urgence. Et comme cela a déjà été dit, l'urgence ce n'est pas un argumentaire valable, surtout que c'est des choses qui se planifient. Je veux dire le contrat de location du véhicule du SSSE, je veux dire ça fait plusieurs mois qu'on sait qu'il arrive à échéance au mois de février.

Alors comme Madame KLEINER l'a dit hier, oui elle est magistrate, oui c'est elle qui fixe les priorités. Et bien nous, on aimerait bien savoir que les priorités ce n'est pas de travailler dans l'urgence, en tout cas pour nous.

Et si aujourd'hui nous votons oui, c'est grâce au travail de Madame PERREIRA DA SILVA que vous pourrez remercier parce que vraiment elle a fait de l'excellent travail. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Malheureusement notre groupe n'a pas été présent lors de la commission, parce que personne n'était disponible

ce 2 décembre. Nous remercions toutefois l'administration pour sa présentation complète de ce jour.

Néanmoins, il reste une question. Lorsque le Renault Master T35 est évoqué, on y apprend qu'il est doté d'un pare-cycliste. Connaissant les pare-buffles, je me pose la question de l'utilité de cet accessoire. Quoi qu'il en soit, nous allons accepter ce crédit de Fr. 1'690'000.00. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc comme il a été évoqué, la majorité de ces véhicules qui nous sont proposés dans ce projet de délibération arrive en fin de vie. Et certains dépassent même largement donc la durée de vie qui était prévue.

Ces véhicules ne posent pas seulement des problèmes opérationnels, mais ils exposent également la commune en cas d'accidents à des risques juridiques, notamment avec des camionnettes qui circuleraient en infraction sur les voies publiques en raison de leur surcharge.

Donc la motorisation qui a été proposée s'appuie sur une approche pragmatique. Elle répond aux besoins des services et tient surtout compte des enseignements précieux qui ont été tirés des expériences passées, notamment des véhicules de première génération électrique ont été complètement évité dans ce projet de délibération.

Donc nous avons... le groupe socialiste on a pris le temps d'étudier le rapport d'Imexia de 40 et quelques pages. Les échanges en commission et la stratégie globale de renouvellement proposée, nous ont convaincus. Et c'est pour cette raison que le groupe socialiste votera oui sur le siège. Je vous remercie.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur JEBBARI. Y a-t-il encore des demandes de parole ? Ça ne semble pas être le cas. Donc je passe la parole à Madame notre secrétaire pour la lecture des invites. [Lecture.] Merci Madame la secrétaire. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération de Fr. 1'690'000.00, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le 0. Celles qui s'opposent, appuieront sur le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2446 est accepté par 24 oui (24 votants).

Délibération 2446 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'audit organisationnel, financier et environnemental du parc de véhicules communaux

Vu la nécessité de remplacer 7 véhicules communaux mis en service entre 2003 et 2015

Vu la motion M/176 A du 17 mai 2005 « Pour l'acquisition de véhicules communaux moins polluants » et la réponse du Conseil administratif du 29 novembre 2005

Vu le nouveau programme de remplacement des véhicules

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'acquérir 7 véhicules communaux afin de remplacer les véhicules vétustes ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'690'000.00 destiné à cette acquisition ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités pour les 6 véhicules spéciaux (3 pour les espaces verts et 3 pour la voirie et les routes) et au moyen de 8 annuités pour le véhicule du SSSE dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'690'000.00 afin de permettre ces acquisitions. »*

* * *

9) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 10'211'036.14 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2445)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Ça ne semble pas être le cas. Donc nous pouvons aller de l'avant et je passe tout de suite la parole à Madame notre Maire.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Nous avons établi un budget pour 2024. Et nous arrivons à la fin de l'année et tout ce budget n'a pas été dépensé parce qu'on avait prévu l'ouverture de la crèche les Cèdres et cela a été retardé, comme ça vous a été annoncé en début de séance.

Et puis, vous le savez, on vous le dit chaque année, les engagements ne se font pas le 1^{er} janvier, mais ça prend du temps d'engager les nouvelles personnes, les nouveaux postes à repourvoir. Et puis, ce sont ces lignes-là qui ne sont pas totalement dépensées.

Et puis, nous avons aussi reçu des estimations en octobre de cette année du Canton qui nous font penser que les revenus fiscaux seront certainement supérieurs à nos

estimations budgétaires. Mais évidemment, on ne sait pas exactement combien, parce que si on le savait on pourrait être beaucoup plus précis comme ça a été le cas, vous vous rappelez, lors du budget 2023 où nous avons proposé des amortissements complémentaires autour des 6 millions, et puis finalement dans les comptes, nous avons quand même eu 3 millions de plus.

Donc comme on n'a pas une boule de cristal, et bien pour savoir le plus que l'on aura lors de ces comptes par rapport au budget 2024, et bien cette année nous vous proposons 10 millions pour faire des amortissements complémentaires.

Et en fait ces amortissements complémentaires nous sont très utiles parce qu'on ne le répétera jamais suffisamment, mais au vu des investissements qui nous attendent ces prochaines années, et bien nous pouvons nous estimer heureux, et je pense que nous pouvons nous sommes suffisamment solides pour affronter ces amortissements qui vont impacter le budget de la commune.

Nous avons fait le nécessaire pour avoir une dette qui a diminué. Et puis, de vous proposer chaque année des amortissements complémentaires, et bien ça va nous aider pour les investissements futurs auxquels nous allons être confrontés. Voilà c'est pour ça que nous faisons cette proposition. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste est favorable au crédit budgétaire supplémentaire pour réaliser des amortissements complémentaires de Fr. 10'211'036.00.

Le groupe socialiste pose néanmoins les questions suivantes au Conseil administratif. Premièrement, le groupe socialiste s'interroge sur le fait de ne pas savoir inscrit dans le budget 2025 le montant prorata temporis de la réduction des charges de 3.9 millions prévue sur la période 2025 à 2029 consécutive aux amortissements complémentaires au sens de l'article 106 lettre A de la LAC dont l'intitulé est : principe régissant l'établissement du budget des comptes qui mentionne sincérité : la sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler.

Selon l'exposé des motifs, la situation est connue en octobre 2024. Cette réduction des charges aurait été ainsi raisonnablement prévisible pour une inscription au budget ? Elle aurait dans ce cas permis, sans modification des recettes prévues au budget 2025, d'inscrire des dépenses supplémentaires par exemple en lien avec des projets socioculturels.

Deuxièmement, selon l'exposé des motifs, c'est plus de 10 millions sont en lien avec la réception en octobre 2024 de nouvelles évaluations favorables des recettes fiscales de la part du Département des finances concernant l'exercice 2024 et à la bonne maîtrise des charges de fonctionnement en 2024.

Le montant de 10 millions est très important sur un budget 2024 d'environ 67 millions. Il suscite les questions suivantes. Sur l'excédent d'un peu plus de 10 millions, qu'elle est la part relative aux recettes fiscales supplémentaires ?

Deuxième question, la maîtrise des charges a-t-elle été excessive en 2024 ? On a un début de réponse avec le fait que l'ouverture des crèches a été retardée, mais il y a aussi d'autres postes qui semble-t-il n'ont pas été réalisés, d'où notre question.

Troisième et dernière question, des améliorations peuvent-elles être apportées au mécanisme de prévision de recettes fiscales ? Tout en restant dans l'attente des réponses aux questions susmentionnées, le groupe Socialiste est prêt à voter sur le siège.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors je comprends tout à fait votre question par rapport à la somme, les 3 millions en plus que vous évoquez et dont on a eu l'information en octobre.

Mais ce qu'on avait aussi en tête, c'est les votations de la baisse des impôts. Et dont les communes étaient aussi impactées malgré une campagne assidue pour convaincre la population de ne pas baisser ces impôts, et bien la baisse d'impôts a eu lieu et la Ville d'Onex perd avec cette baisse des impôts.

Donc on a aussi voulu anticiper cette baisse des impôts et on était pratiquement sûr que cette baisse allait passer. C'est pour ça qu'en début de séance quand je vous ai présenté le budget, et bien j'ai dit qu'on vous a fait un budget, comment j'ai dit ça, pas raisonnable, je ne sais plus le terme que j'ai utilisé, où c'était vraiment responsable.

Un budget responsable parce qu'il faut anticiper les situations. Et puis après bien entendu, nous, on doit faire des choix. C'est sûr que quand on, si on a de l'argent en plus, comme vous l'évoquez ces 3 millions, le choix s'est posé à nous en disant est-ce qu'on augmente les prestations ?

Vous voyez toujours la même chose, c'est que si vous augmentez les prestations, après vous avez une baisse des impôts, puis suivant le budget que vous avez par la suite et puis les investissements qui vous attendent, quand vous donnez quelque chose et puis que vous l'enlevez, c'est compliqué pour la population.

Donc c'est pour ça que je réutilise le terme de responsable, c'est qu'on a mis tous ces éléments sur la table et on a fait ce choix-là parce que ça nous paraissait être le meilleur choix pour la population mais aussi parce qu'on se projette dans le futur, c'est-à-dire les défis qu'on va devoir relever, les investissements qu'on va devoir faire pour notre population, elle est importante.

Là les plus grands défis qui nous attendent, c'est justement il y a le réchauffement du climat donc on doit absolument adapter notre commune au réchauffement du climat, et ça c'est un investissement.

Et après il y a autre chose aussi dont on commence à parler de plus en plus maintenant, c'est la pyramide des âges. On a vraiment une population vieillissante. Et le nombre d'ainés va augmenter ces cinq ou dix prochaines années. Et ça, on doit anticiper et ça va aussi nous demander un investissement dans les différents types d'aménagements, mais aussi de logements. Et on a déjà des discussions par rapport à ce sujet.

Donc en tenant compte de tout cela, et bien on s'est dit que la meilleure façon de faire, c'est cette proposition.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Qui paie ses dettes, s'enrichit. C'est bien que la commune s'enrichisse entre guillemets bien sûr. Mais au vu de ce qui nous attend et Madame YUNUS EBENER l'a très bien dit en début de séance, nous avons des gros investissements qui vont venir.

Donc tout ce que l'on peut rembourser actuellement sera toujours des choses qui seront moins à payer des intérêts, etc. qui seront moins à payer sur les charges sur le budget de fonctionnement 2025.

Donc nous sommes 100% d'accord avec le Conseil administratif de faire ces amortissements complémentaires pour diminuer les frais futurs. Merci.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Les amortissements complémentaires ont tout leur sens lorsqu'ils permettent de libérer des charges d'amortissement pour aider à maintenir l'équilibre des prochains budgets.

A cette fin, nous saluons la précision donnée dans l'exposé des motifs sur le fait que des amortissements complémentaires ne doivent en aucun cas avoir pour but de réduire l'excédent de revenu de l'exercice à des fins tactiques. Dans ce contexte, nous soutenons la proposition du Conseil administratif.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Au vu des investissements importants que nous avons à faire d'ici les dix prochaines années, il nous apparaît indispensable de prendre de l'avance et de réaliser des amortissements importants.

C'est la raison pour que nous voterons favorablement les yeux fermés à ce projet de délibération 2445 pour réaliser cet amortissement complémentaire de Fr. 10'216'136.14. Merci.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors comme mentionné, le groupe socialiste est favorable bien entendu à ces amortissements complémentaires. Là n'est pas la question. Je crois qu'on est tout à fait sensibles aux futurs investissements à réaliser et à la nécessité d'avoir effectivement une dette la plus faible possible et aussi des charges en matière d'amortissement qui soient les plus basses possibles.

Ce que nous aurions souhaité en fait, c'est que le choix dont vous avez parlé Madame la Maire nous soit partagé au niveau du Conseil municipal. Pourquoi ? Parce qu'effectivement cet amortissement complémentaire permet de diminuer, j'insiste sur ce point, permet de diminuer les charges 2025, charges que nous avons votées précédemment dans le cadre d'un budget qui nous a été soumis sans considération de cette diminution des charges.

Et nous regrettons qu'effectivement les choix qui ont été faits au moment de l'élaboration du budget, n'aient pas tenu compte et nous, nous n'avions pas non plus cette information pour nous prononcer par rapport au budget 2025. Donc c'est que nous mettons en évidence ici, sans remettre en question encore une fois l'amortissement complémentaire qui nous semble tout à fait justifié dans la situation de la commune.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors donc en fait vous, ce que vous demandez, c'est que quand nous faisons le budget en juin déjà, parce que les services commencent à travailler sur le budget au mois de juin...

Peut-être que le plus simple pour éviter plusieurs prises de parole, si vous pouviez juste acquiescer ça m'aiderait. Donc votre question c'est de dire que vous souhaiteriez que le Conseil municipal soit dans la boucle quand on prépare les budgets en juin 2025 ? C'est ça ou pas Monsieur ? En fait je ne comprends pas votre demande.

Ce que je comprends c'est que vous vous dites... vous avez utilisé le terme que le choix soit partagé avec le Conseil municipal, qu'on dit 10 millions, mais parce que vous voyez... quand je dis 10 millions, c'est approximatif, c'est que vraiment c'est des estimations, c'est qu'on imagine.

Mais peut-être que ça sera peut-être 2 millions, peut-être que ça sera 3 ou 4. C'est vraiment... voilà aussi par rapport aux chiffres que l'on a eu l'année passée. En fait, c'est la première fois depuis le début de la législature où l'on met des sommes aussi importantes.

Donc quand le Conseil administratif a décidé de mettre 6 millions pour le budget 2023, ça nous paraissait beaucoup. Et puis quand on a eu 3 millions en plus, on s'est dit alors on peut aller encore plus loin toujours avec des projets que je viens d'évoquer.

Et c'est pour ça qu'on s'est dit bon alors on imagine 10, mais ça ne sera peut-être pas 10. Ça c'est vraiment une projection parce qu'on n'a pas la boule de cristal et puis parce qu'on se dit au lieu que cet argent aille dans la fortune comme ça a été le cas avec les 3 millions, autant essayer de faire des amortissements complémentaires pour être encore plus à l'aise.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement le début de la construction du budget c'est en juin. Les informations que vous avez obtenues étaient en octobre 2024. Nous aurions souhaité que dans le cadre de l'examen du budget, cet élément soit communiqué et qu'il puisse faire l'objet d'une discussion.

Parce qu'effectivement 3.5 millions sauf erreur, 3.9 millions pardon sur 5 ans, ça fait voilà près de Fr. 800'000.00 par années, donc Fr. 800'000.00 de charges en moins qui seront portés au budget 2025. C'est quand même un montant qui est conséquent par rapport auquel effectivement le Conseil municipal aurait pu se prononcer sur un éventuel projet complémentaire à ceux qui ont été soumis.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Juste encore une précision sur l'agenda. Vous parlez du budget qui est élaboré entre mai et juin de l'année et qui vous est présenté en octobre. Mais là, nous vous parlons d'un amortissement exceptionnel sur les comptes de 2024, donc une année plus tard.

Là nous vous avons présenté le budget 2024 en septembre ou octobre 2023. Et maintenant, nous savons exactement si les revenus qui nous avaient été annoncés en 2023, nous savons exactement, nous allons savoir en décembre si ça correspond ou pas.

Et c'est sur ces revenus supplémentaires ou pas, mais nous espérons qu'ils seront plus élevés que ce qui vous a été annoncé en 2023, donc nous espérons que les revenus finaux en 2024 nous permettent de faire un amortissement exceptionnel. Ce n'est pas sur le budget. C'est maintenant sur les comptes et sur le revenu annoncé réel, pas sur un revenu fictif qui nous est annoncé au budget.

Le Président (PLR) : Merci Madame KLEINER. Je crois que ces explications ont été posées. Y a-t-il encore d'autres demandes de parole ? Ça ne semble pas être le cas. J'invite Madame KELLER à lire les invites. Madame KELLER, vous avez la parole. (Lecture.) Merci Madame KELLER. Alors maintenant nous pouvons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui approuvent ce crédit budgétaire supplémentaire par le projet de

délibération 2445, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le 0. Celles qui sont contre, appuieront sur le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 0 non, le crédit budgétaire supplémentaire par ce projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2445 est accepté par 24 oui (24 votants).

Délibération 2445 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'excédent de revenus prévisionnels sur la fiscalité estimé dans le cadre du bouclage des comptes 2024

Vu la bonne maîtrise des charges de fonctionnement sur l'année 2024

Vu les amortissements 2024 prévus au budget 2024, mais réalisés dans les comptes 2023 suite à l'approbation de la délibération 2415 du 12.12.2023, ce qui libère de la marge budgétaire

Vu le tableau des amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération

Vu que ces amortissements complémentaires permettent de réduire les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à l'équilibre à moyen et long terme du budget de fonctionnement

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de Fr. 10'211'036.14 ;
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif » ;
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 10'211'036.14 ;
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette. »

Le Président (PLR) : Je vous propose une pause. Comme c'est l'escalade, j'ai senti des estomacs qui gargouillaient. Et puis, j'invite l'aîné, je crois que c'est Monsieur PASCHE et le cadet, alors j'hésite entre Monsieur BERTOSSA et Monsieur ABBE-DECARROUX à venir casser la marmite. Donc débrouillez-vous, vous pouvez même porter le sabre les deux en même temps. Et nous reprenons à moins 10.

PAUSE 20 heures 30
REPRISE 20 heures 50

10) Répondre aux besoins urgents d'accueil de la petite enfance et résorber la liste d'attente (projet de motion 425)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Merci de vous manifester maintenant. Ça ne semble pas être le cas. Donc on peut passer au fond du sujet, et je vous passe tout de suite la parole, Madame la motionnaire, Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc notre motion est « répondre aux besoins urgents de l'accueil de la petite enfance et résoudre les listes d'attente ».

Pourquoi on a fait cette motion ? En fait une maman m'a approchée en disant qu'elle avait trouvé du travail et puis en cherchant les lieux d'accueil pour son enfant, elle en n'a pas trouvé parce qu'il y avait des listes d'attente qui étaient trop longues. Donc elle a été obligée de refuser son emploi qu'on lui attribuait.

Donc je trouve regrettable qu'on en soit arrivé à ce stade-là parce que là j'ai vu que cette maman qui m'a approché pour ça, mais peut-être il y en aurait d'autres éventuellement qui ont subi la même chose.

Donc je trouve que ça serait bien qu'on trouve des solutions et que ces parents-là ne trouvent pas des obstacles avec cette problématique-là. Donc ce que j'aimerais maintenant, Monsieur le Président, si vous le permettez, c'est que je passe la parole à Monsieur JEBBARI qui vous dira la suite. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc comme il a été dit par ma camarade, Madame SCHMIDT-MESSINA, l'offre actuelle en crèche, garderie ainsi qu'en accueil familial de jour n'est pas suffisante.

Donc la situation est alarmante. Plus de 250 enfants sont sans solution de garde adaptée. Ces chiffres datent du mois de novembre. Cela représente un véritable frein pour les familles, en particulier les familles monoparentales ou les familles où les deux parents travaillent.

Cette pénurie limite non seulement l'équilibre entre vie familiale et professionnelle, mais aussi l'attractivité de notre commune et de manière générale, l'économie de notre Canton. Nous sommes en retard par rapport à des villes ou des communes voisines, notamment Lancy ou Vernier. Notre taux de couverture n'est que de 18.5%.

Les futurs projets immobiliers à venir vont continuer à augmenter le besoin. A l'horizon 2030, notre commune comptera plus de 800 enfants en âge préscolaire. Nous devons impérativement anticiper cette forte demande pour ne pas la subir dans les années à venir. Si nous, nous ne planifions pas aujourd'hui, nous subirons demain les conséquences d'une demande exceptionnelle.

Face à cette urgence, et par le biais de ce projet de motion, le groupe socialiste propose d'étudier une série de mesures concrètes. Il s'agit d'inclure systématiquement des infrastructures d'accueil de manière générale de la petite enfance dans chaque nouveau quartier lors de l'élaboration du plan localisé de quartier, PLQ.

Optimiser les crèches existantes : la majorité de nos crèches se situent sur un niveau, le rez-de-chaussée. C'est un luxe de nos jours. En explorant donc des solutions d'extension ou de surélévation de ces bâtiments.

Soutenir davantage l'accueil familial de jour : les mamans de jour. Mobiliser des fonds comme le FIDU et de collaborer avec la Fondation immobilière de la Ville d'Onex pour créer des nouveaux espaces adaptés.

Nous devons agir rapidement et efficacement pour réduire la liste d'attente qui atteint parfois trois ans, et offrir aux familles une solution pérenne et adaptée. Je vous remercie.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Notre groupe salue cette motion et l'accueille favorablement. En effet, celle-ci tient compte à égalité les crèches comme l'accueil familial de jour, ce que notre groupe prône depuis longtemps déjà. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur RITTER. Y a-t-il encore d'autres demandes de prise de parole ? Ça ne semble pas être le cas. J'invite Madame KELLER, notre secrétaire, à lire les invites. C'est à vous. (Lecture.) Merci Madame KELLER. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celles et ceux qui cette motion, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le 0. Celles qui sont contre, appuieront sur le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de motion est accepté.

Le projet de motion 425 est accepté par 24 oui (25 votants).

Motion 425 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, du 19 octobre 1977

Vu la constitution de la République et Canton de Genève, du 14 octobre 2012, articles 200 à 203 et 236

Vu la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr), du 12 septembre 2019

Vu le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr), du 21 février 2024

Vu le nombre d'enfants inscrits sur les listes d'attente pour l'obtention de place de garde

Vu la motion 420A du 10 septembre 2024

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Parti Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De garantir une offre institutionnelle d'accueil extra-familial qui réponde aux besoins spécifiques des familles ;*
2. *De prévoir, à chaque nouveau plan localisé de quartier, la création de nouvelles infrastructures d'accueil de la petite enfance ;*
3. *D'étudier la faisabilité d'extension et de surélévation des bâtiments de crèches et garderies existants ;*
4. *D'encourager, de soutenir et valoriser davantage la profession d'accueil familiale de jour ;*
5. *De prendre en compte dans les statuts ou pour le moins dans les projets de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex de locaux pour accueillir des structures de la petite enfance ;*
6. *De solliciter des financements auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) afin de soutenir les investissements liés à la création de structures d'accueil pour la petite enfance ;*
7. *D'instaurer un système accessible et transparent permettant aux familles de suivre l'évolution des listes d'attente pour les places d'accueil de la petite enfance. »*

* * *

11) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2025 [projet de résolution 266]

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non. Je passe la parole à Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Oui effectivement nous sommes au point 11, il s'agit de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex. Comme à l'accoutumée, chaque année le Conseil municipal est amené à se prononcer par voie de résolution sur le budget de la Fondation immobilière, la FIVO.

Vous le savez, vous avez un représentant par groupe politique qui siège au sein du Conseil, qui sont représentés au sein de la commission du logement, de la commission de construction.

Nous avons présenté ces différents documents ce budget au sein du Conseil. Il vous est maintenant soumis sous la forme d'une résolution. Et puis dans la deuxième partie, enfin

vers le mois de mai ou juin, vous êtes aussi saisis des comptes et du rapport de gestion de cette fondation.

Donc pour rappel, nous gérons à peu près 300 appartements. Le budget qui vous est présenté ici dégage un excédent de Fr. 681'370.00 sur un montant de charges de Fr. 4'396'060.00, et puis un montant de revenus de Fr. 5'077'433.00.

On vous a remis également dans les annexes le détail par immeubles où vous retrouvez également quelques explications, enfin les explications sur les budgets. C'est essentiellement nous sommes maintenant donc dans une phase de rénovation, entretien des immeubles.

Vous savez nous avons aussi un parc immobilier qui prend de l'âge. Nous avons dû faire face, on doit faire face aussi à quelques problèmes d'étanchéité des toits. Ceci est dû aussi par la qualité de ce qui a été posé à l'époque en termes d'isolation des toits, et comme vous le savez avec le réchauffement, on se retrouve avec des périodes de canicule et puis des joints qui doivent être remplacés, enfin l'isolation de manière globale de ces toits doit être faite. Ce qui engendre un certain nombre de coûts.

Nous sommes également saisis de projets de construction. Le conseil de fondation travaille dessus. On aura l'occasion vraisemblablement de revenir vers ce conseil pour donner plus d'informations à ce sujet.

Nous profitons également lorsque l'opportunité se présente, c'est de remplacer des chaudières à mazout avec par exemple le raccordement le réseau CADIOM. Voilà l'introduction que je souhaitais vous faire à ce sujet.

Vous avez dans l'annexe à la dernière page, la page 13, en fait les travaux qui correspondent à des plus-values dans la mesure où nous entreprenons des travaux. Et bien sûr l'estimation fiscale, l'estimation de l'immeuble se retrouve avec une plus-value et ceci nous devons prendre en considération bien entendu dans le budget. Voilà ce que je souhaitais vous dire mesdames et messieurs en guise d'introduction. Merci Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur PASQUIER. La parole est-elle demandée ? Ça ne semble pas être le cas. J'invite Madame KELLER à nous lire les invites. (Lecture.) Merci Madame KELLER. Je dois m'excuser auprès de Monsieur GAUTHIER parce que je n'ai pas vu qu'il avait demandé la parole. Je vous donne la parole tout de suite.

M GAUTHIER (S) : C'est moi qui m'excuse, je n'ai pas appuyé assez vite sur le bouton mais merci pour me donner la parole. C'était simplement la discussion autour des comptes de la FIVO et ainsi que de son budget, c'est toujours l'occasion de mettre en lumière quelque chose qui fonctionne, à savoir la FIVO qui est une fondation de logement qui propose des solutions de logements à loyers modérés.

Et je pense que dans une commune comme celle d'Onex, c'est une mission qui est essentielle. Donc la discussion de ces comptes est toujours le lieu de le rappeler. Et notamment, ce n'est pas seulement une politique qui est essentielle et qui fonctionne, mais c'est aussi une politique qui amène des revenus à la commune puisque comme on a pu le voir, les comptes sont excédentaires.

Donc voilà, c'est l'occasion de souligner l'attachement du groupe socialiste à la mission de la FIVO et à ces objectifs. Merci Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur GAUTHIER. La parole est-elle encore demandée ? Ça ne semble pas être le cas. Donc cette fois-ci les invites ayant été données, nous allons passer directement à la procédure de vote. Celles et ceux qui approuvent ce projet de résolution, appuieront sur le +. Celles qui s'abstiennent, le 0. Celles qui sont contre, appuieront sur le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de résolution est accepté.

Le projet de résolution 266 est accepté par 24 oui (24 votants).

Résolution 266 dont la teneur est la suivante :

« Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1

Vu le budget de fonctionnement 2025 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 4'396'060.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 5'077'430.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 681'370.00

Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 12 novembre 2024

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2025 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 4'396'060.00 aux charges et un montant de Fr. 5'077'430.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 681'370.00. »*

* * *

12) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique - Présentation du budget 2024 pour des projets de coopération au développement (DDPE-1721) **Rapporteur : Monsieur Thomas BERTOSSA**

Le Président (PLR) : Monsieur BERTOSSA, vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) : Merci, Monsieur le Président. Maintenant qu'on est arrivé au bon point, je vais donc pouvoir vous parler de ce rapport. Bien sûr Monsieur AMBORD, je sais que vos oreilles sont fatiguées.

Donc maintenant je peux dire quelques mots sur cette commission du 7 novembre qui traitait de l'aide au développement que verse la Commune d'Onex annuellement. Mais j'invite fortement mes collègues qui ont lu le rapport et que ça a intéressé à aller se plonger dans la présentation PowerPoint qui nous a été délivrée le jour même pour voir concrètement ce que les aides de la commune peuvent apporter sur le terrain parce que les trois projets qui nous ont été présentés je trouvais étaient fort intéressants et je vous invite à aller les voir pour rendre un peu plus concret ces 0.7% du budget qu'on verse annuellement.

Je tiens particulièrement à remercier pour la réalisation de ce rapport Mesdames Magali CLAIR et Janice PICCINO, j'espère ne pas écorcher son nom qui est donc une nouvelle arrivée dans l'administration qui permet de gérer justement à Onex ces demandes d'aides.

Dans l'ensemble, je crois que la commission a été plutôt ravie de son intégration et puis de la bonne gestion de cette aide au développement. Et donc voilà, je vous invite à vous plonger, c'était le principal de mon propos dans ces présentations PowerPoint. Je vous remercie Monsieur le Président.

Départ de Mme VESELI à 21 heures 10

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. La décision de diminuer de 50 % à 25 % les fonds destinés à la coopération au développement, la part versée à la Fédération genevoise de coopération, organisme professionnel et partenaire privilégié de la Confédération, de l'État de Genève, de la Ville de Genève et de plus de 20 communes genevoises interroge le professionnel de la coopération au développement que je suis.

De même, que les modalités actuelles de financement de microprojets au niveau de la commune d'Onex. Ces dernières génèrent un important travail d'analyse et vont à l'encontre des bonnes pratiques en matière de coopération au développement.

Sans vouloir d'ores et déjà remettre en question la décision qui a été prise récemment, je pense qu'il est souhaitable de nourrir le dialogue au sujet de la gestion des fonds destinés à la coopération au développement au sein de la commission développement durable et promotion économique. Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie Monsieur SANTARELLI pour son commentaire. Je rappelle simplement que ça fait cinq ans qu'on discute de cette question et qu'on a enfin réussi à trouver un arrangement qui faisait que tout le monde était content. Donc je pense qu'on va attendre quelques années pour en rediscuter. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir parce qu'en effet on a eu de longues discussions autour de ce sujet au sein de cette commission et c'est vraiment une décision des commissaires de la commission d'aller dans ce sens-là.

Donc maintenant avec votre venue avec grand plaisir on vous accueille et on est très content de vous avoir et d'entendre vos interventions tout à fait pertinentes. Mais alors de revenir sur le sujet, moi je me permettrai d'aller dans le sens de Monsieur Guy SUCHET en disant continuons peut-être à faire l'expérience comme ça a été demandé au sein de la commission par les conseillers municipaux, il me semble pratiquement à l'unanimité, avant de remodifier, de rétropédaler.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'on n'est pas dans du ping-pong mais j'aimerais quand même qu'on entende ce que j'ai dit. J'ai dit sans vouloir d'ores et déjà remettre en question la décision qui a été prise récemment. J'aimerais juste que ça soit noté au PV. Merci.

Le Président (PLR) : Très bien donc ça sera noté vu que c'est enregistré.
Monsieur SANTARELLI.

13) ACG - Décision de l'AG du 20 novembre 2024 concernant :
- l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges

Le Président (PLR) : Nous prenons acte. Y a-t-il des demandes de parole ? Ça ne semble pas être le cas.

14) Propositions individuelles et questions

Le Président (PLR) : C'est ouvert. Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai deux remarques à faire dont j'aimerais bien que la réponse soit autre que Madame GIROUD, je vous trouve un peu sévère.

La première remarque concerne indirectement le marché de Noël. Il y a deux semaines de cela, j'ai pris connaissance du marché de Noël et puis j'ai voulu aller regarder les dates. Donc j'ai fait au plus simple sur le site d'onex.ch, et dans l'agenda il n'y figurait pas les dates du marché de Noël. J'ai des captures d'écran si jamais.

Donc j'ai bien entendu que c'est le Conseil administratif qui prend ces décisions, qui gère ce qui est prioritaire et pas. Donc c'est pour ça que je vous demande au Conseil administratif est-ce que s'il vous plaît, il est possible d'avoir un agenda communal qui fonctionne, qui soit destiné à la population parce que la population onésienne pourrait s'il vous plaît, être informée des événements qui se passent sur sa commune, sur notre commune en fait ?

Alors je comprends bien que vous avez peut-être d'autres agendas et puis des différentes préoccupations, notamment ce qui m'amène à mon deuxième sujet, la fête du 175^{ème}. Et ce que je vais raconter ce n'est plus un secret de polichinelle puisque nombreux d'entre nous sont au courant.

Qu'en fait, cette fête du 175^{ème}, je me réjouis vraiment et je trouve que c'est vraiment l'occasion qu'on se réunisse tous onésiens, onésiennes autour d'un événement collectif où on pourra partager, on pourra faire connaissance. Et pour moi je trouve que c'est toujours des événements joyeux qui doivent être ouverts à tous et à toutes, tous les habitants.

Et je trouve ça un peu dommage que le Centre cannibalise cet événement. Puisque c'est le Centre et dont le président n'est d'autre que le compagnon de Madame Anne KLEINER, ici présente, qui se permet d'envoyer des mails depuis l'adresse même du Centre à l'ensemble des participants et des manifestants et de tout le comité du 175^{ème}.

Et je rappelle que le comité du 175^{ème} est quand même chaperonné par la commune qui met à disposition des ressources humaines justement pour collaborer pour faire en sorte que cette fête soit la plus réussie. Et elle ne doit en aucun cas être un faire-valoir et une mise en avant du Centre.

Et c'est pour ça que je demande au Centre de se retirer définitivement du projet. Que ce projet soit vraiment ouvert à tous les onésiens et les onésiennes indépendant de leur parti et non pas cannibaliser. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. En fait je voulais remercier pour la magnifique fête de l'Escalade à Onex. Et je voulais transmettre à Madame la conseillère administrative de la Maison onésienne qu'elle transmette au personnel ce message.

« Chers membres du personnel de la Maison onésienne, je tenais à vous adresser mes sincères remerciements pour l'organisation exceptionnelle de la fête de l'escalade à Onex de vendredi soir. Ce fut un véritable succès et c'était une occasion parfaite pour les habitants de se rassembler à cet événement.

Plus de 400 personnes ont pu participer à cet événement. Il est clair que tout le monde s'est énormément amusé. L'ambiance était festive et chaleureuse. Et cela en grande partie grâce au travail acharné et de votre dévouement tout le long de l'année.

Un grand merci à l'équipe pour créer cet événement aussi convivial avec beaucoup plus de plaisir. Vous avez vraiment fait de cette soirée un événement inoubliable. Un grand merci à toute l'équipe. »

Alors maintenant ces remerciements, c'est pour le Service social donc un autre conseiller administratif. Donc je tenais que vous transmettez ce message au Service social.

« Je tiens à adresser un grand merci à tout le personnel du Service social pour tout leur travail exceptionnel tout le long de l'année. Votre engagement et votre dévouement emportent un soutien inestimable pour tous les utilisateurs du Service social.

Un grand merci particulièrement à Evelyne, la responsable du club de midi et du Noël des aînés, en bienveillance et professionnalisme font différence de la vie beaucoup de personnes.

Merci également à Joanna de son dévouement pour le Casse-croûte et Frédérique pour la responsable des bénévoles et dont il y a la conversation, et leur enthousiasme sont de véritable ressource de motivation pour tous ceux qui les accompagnent. Votre contribution dans la commune est appréciable et nous vous remercions mille fois. »

Alors cette fois c'est pour tout le personnel communal, je les remercie pour tout le travail qu'ils font tout le long de l'année. Merci Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi j'ai deux questions. La première, Monsieur PASQUIER l'a soulevée, dimanche il y a eu un impressionnant accident qui était très spectaculaire où je trouve que les services ont très bien géré, c'était hyper bien.

J'ai juste quand même envie de savoir quelque chose. C'est que malgré tout ça, il y avait la soirée de Noël, je veux dire à la salle communale, le marché de Noël voilà pardon. Il y avait le marché de Noël et il se trouve que le marché de Noël a eu une fréquentation très pauvre ce week-end ou peut-être je me trompe, mais en tout cas le dimanche, on m'a semblé rapporter qu'il y avait des gens qui ne pouvaient pas accéder au marché du fait qu'il y avait l'accident.

Donc ce qui était un peu problématique parce qu'il y avait des gens qui arrivaient de la route de Chancy, ils ont vite compris qu'il fallait qu'ils passent par-derrière pour passer devant le marché pour après accéder. Mais je trouve qu'au niveau signalisation, bon bah on fait comme on peut quand il y a un accident, mais ça a porté je pense un petit peu préjudice à ces spectacles onésiens. Maintenant, je salue vraiment le travail qui a été fait pour dégager la route et qui a été fait très rapide. Donc je pense que c'est un problème mineur mais je pense que ça serait bien qu'on le soulève.

Et puis la grande question c'est de savoir est-ce que la commune d'Onex va payer les pots cassés ? Parce que quand un tram est immobilisé sur le territoire, ça coûte beaucoup d'argent. Je crois Fr. 890.00 la minute. Donc ce que je voulais savoir réellement c'est est-ce que cet accident va porter préjudice par rapport à la commune d'Onex ?

Ensuite deuxième chose, la ville est mobilisée contre les tags. Donc je trouve que c'est une très belle initiative. Donc la Ville d'Onex intensifie ces efforts pour améliorer l'aspect visuel de son territoire en luttant contre les tags et les graffitis.

Mais je pense qu'il y a d'autres communes, puis comme on prend aussi l'exemple sur d'autres communes, on ne peut pas... c'est une expression comme une autre, ça existe depuis les antiquités les tags.

Et je pense, je ne dis pas qu'il faut faire des tags, je dis qu'il faudrait avoir des murs open bar, c'est-à-dire des murs où on peut s'exprimer une fois par mois ou une fois par trimestre ou une fois tous les quatre mois où ces murs seraient repeints en blanc tous les trois mois pour que des jeunes qui ont la pulsion de pouvoir faire un tag sur un mur, et il ne faut pas confondre tag et graffiti, parce qu'un graffiti c'est un dessin et un tag c'est une signature.

Donc je pense que ça serait assez intéressant dans l'esprit que vous dites de la prévention et de la sensibilisation parce qu'il y a des jeunes, vous n'allez pas les empêcher de faire des dessins sur les murs. Donc s'ils pouvaient s'exprimer d'une manière ou d'une autre avec des murs en localisation gratuite pour ce genre de personne, je pense que vous diminuerez encore de moitié les problèmes des tags. Voilà, merci.

M. BERTOSSA (S) : Merci, Monsieur le Président. Ma question concerne évidemment la FEVO puisque ce vendredi 13 décembre dernier, le Grand Conseil a enfin accepté la FEVO au grand dam du PLR et de l'UDC qui l'ont refusé bien malheureusement, ça arrive.

Ma question, donc mes questions en vérité sont les suivantes pour le Conseil administratif en charge. Dans quels délais est-ce qu'on peut espérer le début des travaux du Conseil de Fondation auquel le Conseil municipal, je le rappelle, doit être intégré ? Dans quels délais on peut espérer qu'on commence à travailler ? Je l'ai déjà dit.

Que deviendra l'association dont l'existence qui nous a été révélée pendant l'étude du budget et qu'on ignorait jusque-là ? Que deviendront les employés de cette association ? Pardon vous ne m'entendez pas ? Je recommence.

Mes questions sont, dans quels délais on peut espérer le début des travaux du Conseil de Fondation suite au vote de la FEVO la semaine dernière ? Qu'advient-il de l'association qui avait été constituée en remplacement de la FEVO ? Qu'advient-il de la subvention qui devait être versée au budget pour la FEVO ? Que deviendra de cette subvention qui avait été versée à l'association ? Est-ce qu'elle sera versée à la fondation une fois constituée ? Qu'advient-il de ses employés ?

C'était mes questions, je vous remercie. C'était un peu le fouillis, je vous prie de m'en excuser.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Au mois de février, j'ai déposé une question écrite concernant l'accueil des enfants avant 8 heures. A ce jour, je n'ai pas reçu de nouvelles. Pourrais-je bientôt en avoir une ? Merci.

Deuxième question, enfin c'est plus une information. Vous le savez peut-être déjà parce que c'est apparu dans la presse, mais pour revenir à la motion des socialistes tout à l'heure, Les Verts Libéraux et le Centre ont déposé une initiative qui annonce, une initiative populaire cantonale ambitieuse pour un accueil préscolaire efficace et abordable des crèches publiques. Donc je vous invite aussi à signer cette initiative populaire, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Alors j'adresse mes chaleureux remerciements au Conseil administratif pour m'avoir pas seulement à moi, mais distribuer sur les places ces publications de la commune. C'est vrai que je ne les reçois pas au sud de l'Aire.

Et j'ai eu l'occasion justement de l'ouvrir et puis grâce à l'œil attentif d'un de mes collègues d'en face, j'ai vu qu'il y avait une belle carte d'Onex mais il n'y a pas le sud de l'Aire. Donc même dans les brochures officielles, je n'existe pas. Donc merci la prochaine fois de mettre toute la commune sur les publications de la commune. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Concernant le marché de Noël, je réponds à deux conseillers municipaux. D'une part le marché de Noël a eu un beau succès selon les chiffres que j'ai pu voir. Donc l'accident n'a visiblement pas trop préjudicié le fonctionnement de ce marché, surtout le matin puisque l'après-midi il faisait plutôt beau et qu'il y a eu moins de population en tout cas le dimanche et puis le samedi après-midi les artisans étaient extrêmement contents de la fréquentation de ce marché.

Concernant la communication sur ce marché, elle figurait sur le site internet. Mais je vais tout de même signaler que ce n'est visiblement pas suffisamment clair pour la population. Ça me permet de vous prévenir que normalement une application va bientôt être mise à disposition de notre population.

Application qui permettra à la population de choisir ces préférences. Est-ce qu'ils veulent être informés des activités au niveau du marché ? Est-ce qu'ils veulent être informés des activités au niveau de la culture ? Au niveau du sport ? Et recevoir des push. J'espère que ça contribuera à résoudre une partie de la question.

Concernant la fête du 175^{ème}, nous aussi nous nous réjouissons que le projet avance. Et nous avons pu lire le programme élaboré par l'association. En effet, il y a eu une convocation qui a été adressée par erreur avec l'adresse du Centre Onex à 14 mails. Cela ne devrait pas être.

Bien sûr que c'est une manifestation qui doit rester la propriété de tous les habitants indépendamment des partis. Je rejoins tout à fait et je crois que le Conseil administratif dans son entier, rejoint tout à fait ce constat. C'est bien évident.

Pour ma part, je n'ai rien d'autre à dire et à polémiquer sur ce sujet, si ce n'est que si vous avez des commentaires, il faut les adresser au président de l'association Monsieur Laurent BEAUSOLEIL qui sait qu'il y a eu ce problème et puis qui se chargera de vous répondre par rapport à ces revendications.

J'aimerais aussi remercier Madame MESSINA pour ces remerciements à l'attention du Service action citoyenne, SCHMIDT-MESSINA pardon. Je suis sûre qu'ils seront extrêmement touchés par vos mots. Merci de votre attention.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Dans la continuité de ma collègue Madame Anne KLEINER, je souhaite également remercier Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA pour ses remerciements qui feront chaud au cœur à la veille de Noël à toutes celles et ceux qui travaillent intensément pour le service de la Ville d'Onex et qui donnent des efforts considérables sur toutes les manifestations.

Alors effectivement il y avait cette manifestation des seniors la semaine dernière, l'escalade avec les bénévoles à laquelle nous avons participé le Conseil administratif incorpore. Il y aura également en apothéose le grand repas de Noël qui est complet déjà avec plus de 300 personnes qui aura lieu ce jeudi. Ce ne serait pas possible sans l'engagement important de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville d'Onex. Donc merci de reconnaître ce travail. Je crois que je n'ai pas d'autres communications.

Alors si quand même. Monsieur AMBORD concernant l'accident spectaculaire, alors j'ai eu l'occasion de bien entendu d'être sur place avec les commandants de la police, les commissaires de police, le commandant des services incendies et secours. On était en contact également avec le Service sécurité de la Ville d'Onex.

C'est un événement totalement exceptionnel, qui était parfaitement... totalement maîtrisé par les professionnels. Ce qui m'a permis de me rendre à la salle communale et me balader à travers ce magnifique marché de Noël. Il y avait beaucoup de monde alors il n'y a pas...

Maintenant le problème, c'est un problème juridique. Il y a un problème d'assurance. Il n'y a pas de compensation pour la Ville d'Onex parce qu'un axe cantonal a été fermé. Donc il

n'y a pas de manco, ça ne sera pas possible de demander à qui que ce soit de l'argent pour compenser un éventuel manque de vente lors du marché de Noël. Donc voilà c'était un peu une fatalité.

La même chose, il n'y a pas... on ne rentre pas en matière. C'est le Canton qui gère ceci et puis, je n'ai pas connaissance qu'une fois une commune a dit voilà la prestation n'est pas garantie parce qu'il y a un retard de train, de bus, il y a un accident et puis on veut être indemnisé. Donc ça ne marche dans ce sens-là.

J'aimerais répondre en ce qui concerne le tag. Alors je suis très heureux que vous ayez pu découvrir ou relire l'Onex Magazine ainsi que le pôle senior. C'est vrai qu'il y a un article qui est consacré sur les tags. J'en ai fait une priorité.

Alors c'est un peu comme le giratoire de la rue des Bossons, ça ne se fait pas en un claquement de doigts. Il y a un certain nombre d'initiatives qui doivent être coordonnées. Nous nous sommes portés candidat d'une action avec le Canton, qui était entreprise par le Canton, pour mutualiser en fait les services anti-tags, donc d'intervenir.

On est maintenant dans les appels d'offres pour ensuite intervenir rapidement lorsqu'il y a des surfaces sur les routes, dans le domaine privé ou public et puis qu'on puisse rapidement intervenir.

Une autre action, nous avons eu l'occasion d'assister à une première inauguration d'un travail exceptionnel qui a été fait par les jeunes de la commune et je vous invite à vous balader à l'avenue du Gros-Chêne vers la tour bleue, et il y a une magnifique fresque qui a été faite conjointement avec les collaboratrices et collaborateurs du Service social, de la FASE et du BUPP avec un artiste. Donc ça c'est une opération... et bien entendu une régie privée, en l'occurrence une fondation.

C'est une action qu'on souhaite rééditer où cela est possible. Alors votre idée bien sûr d'avoir un mur ou des emplacements open bar, oui bien entendu ça fait partie aussi d'une complémentarité de même que des discussions avec les privés.

Il y a aussi le vieil Onex j'aimerais en faire une priorité parce qu'effectivement nous avons la chance d'avoir un patrimoine qui est protégé mais quand vous vous baladez dans le vieux village vous voyez encore des murs qui sont dans le domaine privé qui sont complètement tagués donc là on devrait aussi pouvoir commencer à travailler pour remettre en état ces surfaces.

Donc vous voyez il n'y a pas un seul axe de travail mais plusieurs qui se fait avec les partenaires privés étatiques et puis si on arrive à faire aussi des actions sociales, c'est vraiment très réjouissant. Et je peux vous assurer que la semaine dernière il y avait beaucoup d'émotion quand on a vu ces jeunes et qu'ils ont vu la présence des autorités et la reconnaissance.

Par ailleurs, il y aura l'année prochaine une inauguration beaucoup plus importante et vous serez bien entendu toutes et tous conviés.

En ce qui concerne la question de Monsieur Sven RITTER pour l'accueil des enfants dès 8 heures, je suis désolé de ce retard de réponse. Vous aurez la réponse en début d'année l'année prochaine. Je peux vous garantir que vous aurez cette réponse.

Ce qui concerne la carte de la commune Monsieur SUCHET, on va faire mener une opération pour marquer le territoire et effectivement de l'autre côté de l'Aire.

En ce qui concerne la FEVO Monsieur BERTOSSA, vous avez raison. Elle a été votée le vendredi 13. Alors maintenant il y a la procédure administrative. C'est un projet de loi qui a été voté qui valide les statuts de la FEVO. Comme vous le savez, lorsqu'il s'agit d'un projet de loi du Grand Conseil, il doit faire l'objet d'une publication sauf erreur dans les six jours dans la feuille d'avis officielle. Ça n'a pas été publié aujourd'hui je crois.

Le prochain délai ça serait normalement jeudi, mais nous rentrons dans les fêtes juridiques à partir de demain. Donc entre le 18 décembre et le 1^{er} janvier, il n'y a plus normalement de publications, enfin le délai de recours de 30 jours n'est pas tenu en considération. Donc ça sera reporté en 2025. Mais ceci est un détail.

Donc je peux vous assurer que maintenant nous allons mettre en œuvre la Fondation de la petite enfance de la Ville d'Onex. Les statuts d'ailleurs le prévoient à son article 30. Dans la mesure où c'est adopté, et bien on doit mettre en place le conseil. Le Conseil administratif doit désigner le président de la FEVO.

Vous serez sollicités pour également désigner une ou un représentant par groupe politique. Et les statuts dans la composition du conseil prévoient également un certain nombre de spécialistes dans le domaine juridique, dans le domaine économique et dans le domaine également de la petite enfance, et puis également un représentant du Service de la petite enfance.

Et ensuite, il faudra engager un ou une directrice de la fondation, le personnel qui va avec, et puis mener les réflexions. On en a parlé pas plus tard que ce matin avec le responsable du service, donc dès le début de l'année prochaine, vous serez informés de l'avancement de ces travaux.

On pourra peut-être, c'est ce que j'avais suggéré à la présidente de la Commission sociale, consacrer une séance de la commission sociale pour vous orienter sur la mise en œuvre de la fondation.

Il faut savoir que celles et ceux qui seront désignés avant la fin de la législature auront leur mandat jusqu'au 31 décembre. Ce qui signifie que comme l'année prochaine, le 25 mars, nous aurons une nouvelle composition du Conseil municipal, il peut y avoir des groupes qui n'auront pas le Quorum ou respectivement des groupes qui ne sont pas aujourd'hui dans ce conseil qui pourront faire leur entrée à partir du 1^{er} juin au Conseil municipal. Donc il y a une période transitoire. Il faut simplement le faire en bonne intelligence.

En ce qui concerne le subventionnement, bien entendu les montants qui étaient alloués pour la FEVO le resteront. Et puis en ce qui concerne la crèche les Cèdres, alors à l'origine effectivement ça devait être intégré au sein de la FEVO. La FEVO n'ayant pas vu le jour, il y a une association qui a été créée.

Au moment où la FEVO sera opérationnelle, et bien ça fait partie des options où effectivement elle devrait normalement intégrer la FEVO. Je ne sais pas si j'ai été très clair dans mes explications, mais sachez que nous allons bien entendu suivre les statuts de la FEVO et vous tenir informé dès le début de l'année.

Donc il n'y a rien qui va se passer avant la fin de l'année, c'est le travail pour le mois de janvier respectivement le mois de février, et vraisemblablement dans le cadre d'une Commission sociale pour vous orienter de manière plus détaillée sur cette nouvelle organisation. J'en ai terminé Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Parce qu'en fait je n'ai pas eu ma réponse. En fait je ne comprends pas toujours comment le Centre a pu s'octroyer les droits d'une association et d'un événement ouvert vraiment à tous les onésiens.

Et comment se fait-il que le Centre ait eu accès à des adresses mails privées ? Et comment se fait-il que le compagnon de Madame Anne KLEINER soit aussi actif dans une association qui est quand même sponsorisée par la ville ? S'il envoie des mails, il ne s'est pas retiré. Alors soit il se retire, soit il envoie des mails, mais à un moment donné il faut faire son choix.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Alors je le répète, adressez-vous à Monsieur Laurent BEAUSOLEIL parce que nous ne gérons pas ce groupe. Il s'autogère. Il y a un président. Il y a un comité. Et dans ce comité, ils distribuent des tâches et Monsieur Weyermann est un habitant d'Onex, c'est un habitant d'Onex et mais il ne fait plus partie du comité. Ce sera acté lors de l'assemblée générale qui a lieu le 16 janvier.

Je vous invite à y aller, à poser vos questions. Oui il y a une erreur d'adressage. Elle a été reconnue cette erreur d'adressage. Mais ce n'était pas du tout la volonté que, comme vous avez l'air de le souligner, le Centre s'approprie l'événement. Ce n'est évidemment pas ce qui doit arriver, c'est évidemment un événement non politique, mais un événement citoyen pour les habitants de la Ville d'Onex.

M. Le Président : Merci Madame KLEINER. Je crois que vous avez été très claire. Je crois qu'on est à la fin de notre séance. Avant que je la lève, je vous souhaite tous mes vœux pour de très belles fêtes chez vous également, pour vous-mêmes et vos proches. Joyeux Noël, joyeuses fêtes. Je lève la séance et je donne la parole au public. Il y a une question là-bas. Et je lève définitivement la séance pour ce soir. Merci et très bonnes fêtes.

La séance est levée à 21 heures 40.

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Nathalie KELLER

Luc ABBE-DECARROUX